

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

## SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2017

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 20 octobre 2017, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Baccarat, sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, Sabrina VAUDEVILLE, Sabine TIHA, MM. Christian GEX, Gérard FRANÇOIS, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, Mmes Marie-Lucie HENRY, Bernadette GAUCHÉ, MM. Gérald FRANÇOIS, José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Ghislain GALLAND, Etienne CREMEL, Mmes Virginie BURTIN, Edith BAGARD, MM. Hervé BERTRAND, Pascal BAUCHE, Michel BOESCH, Christian FLAVENOT, Mmes Joëlle di SANGRO, Brigitte FLEURANTIN, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, Colette MANSUY, MM. Bernard RECOUVREUR, Benoît TALLOT, Mmes Michèle WALTER, Claudine COLAS, MM. Pascal BURGAIN, Jean-Luc DEMANGE, Francis VILLAUME, Bernard ZABEL, Gérard COINSMANN, Gérard RITZ, Mmes Damienne VILLAUME, Marie-Françoise MEYER, MM. Philippe ALAVOINE, Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : MM. Bruno MINUTIELLO (*pouvoir à Mme Michèle WALTER*), Alain VINCENT (*pouvoir à Mme Marie-Lucie HENRY*), Gérald BARDOT, Frédéric BREGEARD (*pouvoir à Mme Edith BAGARD*), Jean-Christophe AUBERT (*pouvoir à M. Hervé BERTRAND*), Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, François FRASNIER, Mme Annie GUILLEMOT (*pouvoir à Mme Brigitte FLEURANTIN*), MM. Jonathan HAUVILLER (*pouvoir à M. Christian FLAVENOT*), Jacques LAMBLIN (*pouvoir à M. Laurent de GOUVION SAINT CYR*), Mmes Catherine PAILLARD, Martine RELOT, Marie VIROUX (*pouvoir à Mme Joëlle di SANGRO*), MM. Joël GERARD (*remplacé par Mme Mélanie CHERRIER*), Vincent VAUTHIER, René KRYZS, Jean-Marie LARDIN (*pouvoir à M. Christian GEX*).

**ÉTAIENT ABSENTS** : Mmes Anne-Marie di MARINO, Anne LASSUS, Catherine LAURAIN, Daphné VELTIN-DESSAUVAGES, MM. Grégory GRANDJEAN, Jean-Luc LEFEUVRE, Christian TISSOUX.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Virginie BURTIN

**RAPPORTEUR** : M. le Président

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 2 NOVEMBRE 2017 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

### DÉLIBÉRATION N° 2017-322 : Administration Générale – Adhésion de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat au Syndicat mixte Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Meurthe-Madon

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5214-16, L.5214-27, L.1111-8 et R.1111-1 ;

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 211-7 et L.213-12 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat ;

VU la constitution récente d'un syndicat mixte EPTB Meurthe-Madon ouvert à l'adhésion, notamment des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre situés sur son territoire, devenus compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

VU les statuts du Syndicat mixte ouvert EPTB Meurthe-Madon ;

VU l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement qui instaure pour les communes une compétence en matière de GEMAPI ;

VU l'article L. 5214-16 du CGCT qui érige cette compétence GEMAPI en compétence obligatoire des communautés de communes exercée de plein droit au lieu et place des communes membres ;

VU l'article L. 5214-27 du CGCT selon lequel à moins de dispositions statutaires contraires, l'adhésion de la Communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des Conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté ;

Vu la délibération n° 2017-321 du 26 octobre 2017 portant approbation du pacte pour la mise en place du Syndicat mixte d'Etablissement Public Territorial de Bassin Meurthe-Madon ;

Il est proposé au Conseil de Communauté l'adhésion de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat au Syndicat mixte Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Meurthe-Madon.

L'adhésion de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat à l'EPTB Meurthe-Madon vaut transfert des compétences prévues à l'article 5.1 des statuts du syndicat mixte (annexés à la présente délibération).

*Le Conseil de Communauté, après avis du Bureau, à la majorité (contre MM. Bernard MICLO, Fernand PHILIPPE, Jacques DEWAELE, François MEYER, Jacques PISTER, Mme Caroline GEORGÉ ; abstentions Mme Marie-Jo GEORGES, MM. Hervé BERTRAND, Gérard RITZ, Bernard VAUTRIN),*

- Décide d'adhérer au Syndicat mixte Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Meurthe-Madon,
- Autorise le Président à prendre toutes mesures permettant la mise en œuvre de la présente délibération, et d'en informer Madame la Présidente de l'EPTB Meurthe-Madon.

Fait et délibéré à Baccarat le 26 octobre 2017.

Pour expédition conforme,  
Le Président,  
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20171026-2017-322-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2017